

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du 4 mai 2026, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

**Monsieur Fabien Tremblay (DM-26-191)** demande une dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment principal par la construction d'un bâtiment complémentaire attenant. La superficie du bâtiment attenant sera supérieur à celle du bâtiment existant et sa hauteur sera de 5.79m. au lieu de 5m selon l'article 12.5.6. ,concernant les normes particulières relatives à un bâtiment complémentaire attenant, du règlement de zonage 2015-03.  
La demande porte sur un emplacement situé au 303 rue du Saguenay.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 20<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2026

Jimmy Tremblay  
Directeur général et greffier trésorier